

Adresse du district de Tours qui s'indigne de l'attentat contre Collot d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du district de Tours qui s'indigne de l'attentat contre Collot d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 181-182;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13730_t1_0181_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 13 Prairial An II

(Dimanche 1^{er} Juin 1794)

Présidence de PRIEUR (de la Côte d'or)

La séance est ouverte à 11 heures.

1

La société populaire de Tours (1) témoigne son indignation sur l'assassinat tenté sur la personne de Collot-d'Herbois, invite les fidèles montagnards à redoubler de prudence pour la conservation de leurs jours.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Tours, 7 prair. II] (3).

« Mandataires du peuple,

Nous apprenons dans l'instant qu'un nouveau Pâris a voulu porter des mains parricides sur Collot d'Herbois et autres membres du Comité de salut public. Nos cœurs frémissent d'indignation; mais le fer de l'assassin exécrable n'a pu faire couler un sang aussi cher à la République. C'est dans ces momens d'audace et d'horreur que tous les vrais amis de la liberté se sentent plus que jamais attachés à la représentation nationale. Nous vous les réitérons donc ici ces sentimens inaltérables d'attachement et de vénération.

Ce nouvel attentat va tourner encore au profit de la liberté, en ce qu'il fera tomber une tête coupable qui peut être se fut cachée dans l'ombre, et qu'il avertira les montagnards fidèles de veiller plus que jamais à la conservation de leurs mandataires intrépides au salut de la patrie. S. et F. ».

BOUILLY, CHALMEL, FRÉRON (*secrét.*).

2

Les administrateurs du directoire du district de Tours, en exprimant leur indignation sur

les assassinats tramés contre Robespierre et Collot-d'Herbois, demandent la vengeance des assassins et la punition de tous les ennemis de la République, de la représentation nationale et du peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Tours, 9 prair. II] (2).

« Citoyens représentans,

Lorsque l'hypocrite Capet monta sur l'échafaud, Lepelletier fut assassiné; lorsque le fédéralisme insensé se vit démasqué, Marat, l'intrépide et immortel Marat fut immolé; aujourd'hui le peuple triomphe, l'étranger est terrassé, le crime et les conspirateurs sont précipités sans pitié dans la nuit du tombeau: Robespierre et Collot d'Herbois, ces deux intrépides satellites de la république et, de la justice ont failli d'être assassinés et sont menacés.

Citoyens représentans, votre sagesse l'a dévoilé ce complot tramé entre l'étranger et les conspirateurs; c'est là cette main qui, armée de torches et de poignards, porta depuis quatre ans la douleur et non le découragement dans l'âme des patriotes. Purgez donc la terre de la liberté de ces monstres audacieux qui portent la mort dans le sein qui les a nourris. Les conspirateurs, ces perfides agens, ces complices de l'étranger ont déclaré une guerre à mort au peuple, eh bien, que le peuple manifeste sa justice et sa puissance.

Citoyens représentans, ce n'était pas seulement au cœur de Collot d'Herbois et de Robespierre que ces méchans voulaient porter la mort, c'est au cœur de la Convention nationale, au cœur des patriotes, au cœur du peuple qu'ils voulaient frapper; car les conspirateurs et l'étranger savent que les patriotes, le peuple et la Convention nationale ont professé en tout tems les principes de sagesse que Collot-d'Herbois et Robespierre ont manifestés avec tant de constance et de courage depuis le commencement de la révolution.

Le peuple et l'être suprême sont indignés de ce nouvel outrage; Citoyens représentans, osez,

(1) Indre-et-Loire.

(2) P.V., XXXVIII, 233. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^e).

(3) C 305, pl. 1145, p. 24.

(1) P.V., XXXVIII, 233. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^e).

(2) C 305, pl. 1145, p. 25.

d'un seul coup, de cette massue terrible du peuple, terrasser à jamais l'hydre du crime et des conspirateurs qui ne parlent que d'eux et jamais de la vertu et de la sagesse du peuple, qui se disent républicains depuis l'établissement du gouvernement révolutionnaire et qui ne sont mis sur la liste des patriotes par les faux patriotes, que depuis que la cause du peuple triomphe. Cette espèce d'hommes masqués sont en grand nombre dans la république; c'est la milice invisible de l'étranger; si vous ne pouvez les démêler, informez vous du moins quel âge a leur patriotisme et ne les honorez jamais de votre confiance... Citoyens représentans, l'indignation dont nous sommes saisis nous fait oser cet avis. Nos cœurs, nos bras, ceux du peuple de notre arrondissement, sont à vous; nous nous immolerons avec vous ou nous ferons triompher avec vous la cause sacrée de la liberté qui est celle du peuple ensemble et celle du ciel ».

VOITURIER, DUCREUX, TRELLE, AUGER, VALIN, GINOT fils, DOUARD (*présid.*).

3

Le conseil-général de la commune de Maubeuge (1) annonce à la Convention la joie qu'a causée aux citoyens de leur commune le rapport sur la reconnaissance de l'Être-Suprême et la déclaration de l'immortalité de l'âme; il transmet l'invitation de ces citoyens à engager la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Maubeuge, 11 prair. II] (3).

« Représentans,

Nous avons lu, décadi dernier, à nos concitoyens, le rapport fait au nom du comité de salut public par le représentant du peuple, Maximilien Robespierre en votre séance du 18 floréal, et le décret par lui proposé; lecture faite, notre bon peuple s'écria vive la République, vive la Convention, vive les montagnards, ce sont des hommes, ils pensent bien, nous pensons comme eux; si nous avons chassé nos prêtres c'est qu'ils étaient des menteurs, ce n'était point d'eux que nous tenions l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, mais de notre bonne foi naturelle; dites de notre part à nos bons et fidèles représentans qu'ils restent à leur poste, qu'il n'y sera jamais pénétré par notre boulevard, que nous leur servirons de rempart et de boucliers.

Que nous reconnaissons que le culte, signe de l'Être suprême, est la pratique des devoirs de l'homme, que nous suivons.

Que nous mettons au premier rang de nos devoirs de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres

(1) Nord.

(2) P.V., XXXVIII, 233. Bⁱⁿ, 13 prair. (1^{er} suppl^t) et 15 prair.; M.U., XL, 247; J. Sablier, n° 1352; J. Fr., n° 615.

(3) C 305, pl. 1145, p. 26.

tout le bien que nous pourrons et de n'être injustes envers personne; ou plutôt que nous continuerons à le faire.

Que la plus belle fête pour nous sera de sacrifier notre sang pour le salut de la République et de rendre nos âmes au grand architecte de la nature. S. et F. ».

CONTAMINE (*maire*), VIHERZ, DEBOUCK, DEHON, GIFFION, FABRE, BOICHECREUX, LIXON, François MENU, DE PAGNE.

4

Le conseil-général de la commune de l'Aigle, département de l'Orne, manifeste son indignation contre le monstre et ses complices qui ont attenté aux jours des représentans du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois, vote des éloges au brave républicain qui les a secourus, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[s.l.; 7 prair. II] (2).

« Citoyens représentans,

Le crime a donc encore aiguë ses poignards contre la vertu, et l'infâme Pitt, non content de nous avoir enlevé Lepelletier, Marat et Chalier, voulait encore assassiner deux montagnards, chers à tous les républicains et redoutables à tous les ennemis de la liberté! Les jours de Robespierre et Collot d'Herbois ont été menacés, mais le génie protecteur de la patrie les a préservés du fer des assassins. Un monstre, dont le nom fera reculer d'horreur la postérité, sans doute animé par les furies ministérielles de l'étranger, avait osé attenter à leur vie. Notre indignation est ici à son comble. Nous donnons les plus grands éloges au brave républicain qui a sauvé les jours de Collot d'Herbois, il n'est aucun de nous qui n'aspirât à son sort et qui ne se fut dévoué à la conservation de ce représentant.

Citoyens représentans, nos ennemis désespèrent de pouvoir nous vaincre par la force des armes; ils emploient des moyens dignes des peuples esclaves. La trahison, les assassinats, la corruption, tout est par eux mis en œuvre pour couler à fond le vaisseau de la république. Ils essayent d'en détruire les pilotes les plus expérimentés, mais, nous vous en conjurons, n'en abandonnez pas le gouvernail qu'il ne soit rendu au port. Recherchez avec soin les complices de cet horrible attentat et frappez. La commune de L'Aigle demande leur anéantissement. Si les bras de ses habitans vous sont utiles, ordonnez et nous volons, aux cris mille fois répétés de: Vive la République, vive la Montagne! périssent les ennemis intérieurs et extérieurs de la liberté. Salut, dévouement et fraternité ».

ROSSIGNOL, GUEURET, CITACHE, FLEURIET, POTIER jeune, ROSSIGNOL, MOUCHET, NOÉ, RICHE (*maire*), MOUTARDIER, LADURÉE, VERNON jeune, HUREL, GUEURET, DESNOCK, MONTIGNY, THIARD.

(1) P.V., XXXVIII, 233. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1354.

(2) C 305, pl. 1145, p. 27.